



Collège et Lycée NOTRE DAME  
6, Rue des Bonnes Gens - 67000 STRASBOURG  
Tel. 03.88.23.87.87 Fax. 03.88.23.87.88  
E-mail : notredame67@free.fr  
Site : www.notredame67.com

Août 2017

# INFORMATIONS RENTRÉE 2017

## ➤ RENTRÉE DES ÉLÈVES : Jeudi 31 août 2017

### Pour tous les élèves du collège et du lycée :

Les élèves apportent leur agenda ou cahier de texte, leur trousse et un cahier de brouillon.

### ❖ Elèves du collège : rendez-vous à l'heure indiquée ci-dessous dans la cour sous le préau blanc.

Classes de 6<sup>e</sup> : 14h à 17h - après-midi avec le professeur principal

Classes de 5<sup>e</sup> : 14h15 à 17h - après-midi avec le professeur principal

Classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : 14h30 à 17h - après-midi avec le professeur principal

### ❖ Elèves du lycée :

Classes de 2<sup>nde</sup> : 13h30 à 16h - RDV au **M'eating** - après-midi avec le professeur principal.

Classes de 1<sup>ère</sup> et T<sup>lle</sup> : 14h30 à 16h30 - après-midi avec le professeur principal - après avoir consulté les listes sur le panneau d'affichage blanc dans la cour, les élèves se rendent dans leur salle de classe.

L'étude du soir fonctionne jusqu'à 18h dès le jeudi de la rentrée.

La demi-pension fonctionne à partir du vendredi 1<sup>er</sup> septembre pour les collégiens et les lycéens demi-pensionnaires.

Pour les autres élèves, possibilité de manger au ticket, en vente à l'accueil à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

---

## Projet numérique

A partir de cette rentrée scolaire, l'établissement mettra en œuvre un projet BYOD « *Bring Your Own Device* » de la 6<sup>e</sup> à la 1<sup>ère</sup> permettant l'accès aux manuels, aux ressources numériques et à internet à partir de la tablette numérique personnelle de l'élève.

Rappel : chaque famille d'élève de la 6<sup>e</sup> à la 1<sup>ère</sup>, devra acquérir une tablette numérique.

**Pour les lycéens**, cet achat peut être effectué par le biais de la Région Grand Est pour bénéficier de l'aide financière.

L'APEL ne proposera pas d'achat groupé.

## Au collège : télécharger les manuels numériques pour la rentrée

Afin d'accéder aux manuels numériques, il est nécessaire de télécharger l'application **lelivrescolaire.fr pour chaque matière** sur la tablette numérique de votre enfant (via le Play Store, l'App Store ou le Windows Store).

Lorsque celle-ci sera installée sur la tablette, le code de licence suivant devra être saisi : CNDSALL

Une fois cette opération effectuée, il sera possible de consulter les manuels numériques concernant le niveau de l'enfant sans que la tablette soit connectée à internet.

**Au lycée** : une information concernant le téléchargement des manuels numériques vous sera fournie à la rentrée.

Les élèves et les familles seront destinataires à la rentrée du guide du numérique.

Vous trouverez ci-dessous quelques préconisations à appliquer dès la rentrée :

- **Penser à mettre en charge la tablette numérique chaque soir**
- **Protéger la tablette avec une coque de protection et un film protecteur.**
- **Sécuriser le sac de classe en verrouillant la fermeture éclair à l'aide d'un petit cadenas.**



### **L'information sur internet**

Les dernières informations, l'agenda, les menus de la semaine, etc...sur

[www.notredame67.com](http://www.notredame67.com)

### **Règlement**

Le règlement intérieur du collège et du lycée figure au début du carnet de correspondance qui sera distribué le jour de la rentrée. Pour favoriser le bon fonctionnement de l'établissement, les élèves et leurs responsables légaux voudront bien le lire attentivement.

Attention ! Le carnet de correspondance est un document officiel, il ne doit pas être égaré. En cas de perte, son renouvellement sera facturé 10 €.

**Dès le lendemain de la rentrée, ce règlement, ainsi que « la charte informatique » et « le droit à l'image » devront être signés par les responsables légaux et l'élève.**

### **Assurance**

L'établissement a signé un contrat global avec la " Mutuelle Saint Christophe " qui garantit la responsabilité civile de l'établissement, les accidents corporels des bénévoles et les accidents subis par les élèves. Ceux-ci, en entrant à Notre Dame, sont donc automatiquement assurés 24 h sur 24 pour une année complète, y compris toutes les vacances. **Il n'est donc pas nécessaire pour les parents de souscrire une autre « assurance individuelle accident »**, par contre l'assurance Responsabilité Civile est obligatoire et du ressort des parents.

NB : Vous pouvez télécharger l'attestation d'assurance de votre enfant directement sur le site de la Mutuelle Saint Christophe - voir document explicatif joint.

### **Changement de situation**

Toute modification de situation en cours d'année (nom du/des responsable(s) de l'élève, nom du payeur, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, divorce, séparation etc...) doit être immédiatement signalée au secrétariat par écrit.

**L'établissement doit toujours pouvoir vous joindre en cas de nécessité.**

### **Envoi des bulletins au lycée ou autres documents aux deux parents**

Les parents séparés / divorcés, souhaitant un envoi séparé des bulletins, ou autres documents, sont priés de le signaler par écrit au secrétariat.

### **Bulletins au collège**

En accord avec la réforme du collège, les bulletins sont désormais dématérialisés. Ils deviennent le **Livret Scolaire Unique (LSU)**. Les bulletins seront consultables via les « **téléservices** », un site du Ministère de l'Education Nationale permettant un accès aux bulletins en version PDF. Chaque parent aura un compte pour accéder aux bulletins de son enfant.

Nous vous transmettrons les codes d'accès en période de conseils de classe du 1<sup>er</sup> trimestre.

### **Service de l'accueil**

Les horaires de l'Accueil sont les suivants : du lundi au vendredi : **7h45 à 18h**  
le mercredi : **7h45 à 15h**

Le service administratif est fermé le mercredi après-midi.

### **Infirmierie scolaire**

Les soins dispensés à l'infirmierie sont des **soins de première nécessité** résultant de traumatismes et blessures (EPS, cour de l'école, salle de classe...) ou liés à des pathologies diverses (douleurs abdominales, maux de tête, état fébrile, crise d'asthme...) **ayant débuté sur le temps scolaire.**

L'infirmière assure les premiers soins, évalue la situation et si nécessaire, contacte les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant le plus rapidement possible.

**Un enfant malade et fiévreux doit rester à la maison. Il peut être contagieux.**

### **Photos individuelles**

Le photographe passera dans l'établissement le **lundi 11 septembre 2017** pour les photos d'identité des élèves.

## Casier

Les élèves qui le désirent, pourront louer à l'année un casier en s'adressant à la Vie Scolaire. Le montant de la location est de 10 € par trimestre (sur facture). Le cadenas est à fournir par l'élève dès la rentrée.

## Fonds Social Privé

Une aide financière peut être attribuée aux familles en difficulté. Le dossier de demande est à retirer à la comptabilité, début septembre.

## Découverte de l'entreprise

Les élèves de 3<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup>e seront amenés à effectuer un stage en entreprise aux dates suivantes :

- 3<sup>e</sup> du 19 au 23 février 2018
- 2<sup>nd</sup>e du 13 au 19 juin 2018

Il est prudent de démarrer la recherche du stage le plus tôt possible.

## Absences signalées par SMS

Lorsqu'un élève est absent et que l'établissement n'a pas été prévenu de cette absence, les parents sont avertis par SMS. Il est donc nécessaire de communiquer les numéros de téléphone portable par le biais de la fiche " signatures témoins " et, en cas de changement de numéro, de le signaler immédiatement.

## Notes - absences - sanctions - retards - cahier de texte - messagerie interne :

### Consultation sur l'ENT

L'environnement numérique de travail (ENT) permet d'accéder par internet à une panoplie d'outils facilitant la communication de l'information (messagerie interne), le travail scolaire, le suivi de l'élève (cahier de textes, notes, retard, absences et sanctions), les modifications de l'emploi du temps.

Un compte d'accès sera créé au nom de chaque élève. Ce compte unique sera utilisé par l'élève et ses parents pour se connecter à l'ENT. Le code d'accès et la procédure de connexion seront transmis début octobre par le biais du carnet de correspondance.

### Horaires et calendrier 2017 - 2018

Le calendrier scolaire figure au dos du carnet de correspondance des élèves.  
L'horaire de cours du lycée comprend le mercredi de 12h45 à 14h35.



Infos  
utiles

### Modification de calendrier 2017 - 2018

Vacances de printemps - du samedi 21 avril au jeudi 10 mai 2018 inclus.  
Rattrapage du lundi 7 mai 2018 : le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017.  
Rattrapage du mercredi 9 mai 2018 : le samedi 12 mai 2018.

## ➤ SPECIAL COLLÈGE (ne concerne pas le lycée)

- La liste des fournitures du collège est disponible sur notre site.
- Une réunion d'information des parents aura lieu dès le mois de septembre. Des précisions vous parviendront par le biais de votre enfant.
- A la rentrée, tous les élèves du collège seront destinataires des documents de demande de bourse.
- Le pointage au self se fait par le biais d'un badge de demi-pension qui est obligatoire pour tout collégien demi-pensionnaire. Le badge sera distribué par le professeur principal à la rentrée.
- Afin que les élèves puissent se rendre en toute sécurité au stade, à la piscine, ou autre lieu d'activité, les déplacements se feront en car. Pour ce service, un montant de 6 € par mois sera facturé aux familles.
- La somme de 5 € pour le matériel en Arts Plastiques, vous sera facturée au 2<sup>e</sup> trimestre.

## ➤ SPECIAL LYCÉE (ne concerne pas le collège)

### Bourse aux livres en Terminale

Les élèves ayant rendu la feuille « commande de livres » début juillet, viendront au CDI acheter les livres qu'ils ont réservés : **le mercredi 30 août entre 14h et 16h.**

Nous rappelons que la remise de **la fiche "commande"** sous-entend **un engagement ferme.**

Les livres devront être réglés sur place (chèque à l'ordre de l'APEL de Notre Dame).

Inutile de vous précipiter ! Les paquets seront préparés d'avance.

## SPECIAL LYCÉE - suite (ne concerne pas le collège)

### Mathématiques au lycée

Les programmes de mathématiques du lycée imposent l'utilisation d'une calculatrice graphique. A partir de 2018, lors des examens, il sera obligatoire d'avoir une calculatrice disposant du mode examen. Les professeurs de la matière préconisent l'achat d'une calculatrice de la marque **Texas Instrument TI-82 Advanced ou TI-83 Premium CE disposant déjà de ce mode.**

Des renseignements supplémentaires seront donnés aux élèves à la rentrée et il est donc préférable **d'attendre pour effectuer cet achat** dont le budget à prévoir est compris entre 60 € (TI 82 Advanced) et 90 € (TI 83 Premium CE) environ. De plus, des promotions sont généralement faites à la rentrée.

### Frais pour TPE : Classes de 1<sup>ère</sup>

Compte tenu du nombre important de photocopies ou d'impressions occasionnées par cette activité, un montant forfaitaire de 7 € par élève sera facturé au 2<sup>e</sup> trimestre aux familles concernées.

Merci pour votre compréhension.

### Frais EPS

Les frais liés aux activités sportives organisées hors de l'établissement sont inclus dans les frais complémentaires. Néanmoins, le transport par la CTS reste à la charge des familles.

### Option Arts Plastiques

Une somme forfaitaire de 10 € sera demandée aux parents dont les enfants pratiquent l'option facultative "Arts Plastiques", elle sert à l'achat du matériel utilisé : gouaches acryliques, papier, argile.... Cette somme figurera sur la facture du 2<sup>e</sup> trimestre.

### Blouse au laboratoire

Le port de la blouse est obligatoire au laboratoire. Elle sera en coton blanc, devra porter lisiblement en haut et à gauche, le nom entier de l'élève et être munie d'une attache.

### Restauration - Demi-pension au lycée

Le pointage au self et à la cafétéria se fait par le biais d'un badge de demi-pension qui est obligatoire pour tout lycéen demi-pensionnaire. Le badge sera distribué par le professeur principal à la rentrée.

L'établissement propose la demi-pension en option pour la journée du mercredi. Vous avez fait votre choix concernant cette option sur les documents d'inscription.

Les élèves **demi-pensionnaires** ayant choisi cette option utiliseront leur badge.

Les élèves **externes** ayant uniquement choisi l'option de la demi-pension du mercredi se verront remettre une carte de pointage spécifique.

### Elèves redoublants boursiers

Pour continuer de percevoir leur bourse, les familles des élèves **redoublants du lycée** doivent justifier de leurs ressources. Si vous êtes concernés, veuillez passer dès la rentrée au secrétariat du collège-lycée avec une photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu.

**Attention ! Si vous n'effectuez pas cette démarche, la bourse ne sera plus versée.**

### **Messe communautaire**

*Les parents et les élèves sont invités à la Messe Communautaire programmée le **vendredi 15 septembre** à 17h30 à la chapelle de Notre Dame.*

### Pièces jointes à ce courrier :

Fiche signatures témoins, fiche médicale, fiche renseignements, fiche parents ressources, information de l'assurance St-Christophe, circulaire APEL.

**Ne pas oublier de rapporter à la rentrée tous les documents à rendre.**

**Belle année scolaire à tous !**

**Franck NICOLAS - Chef d'Etablissement**